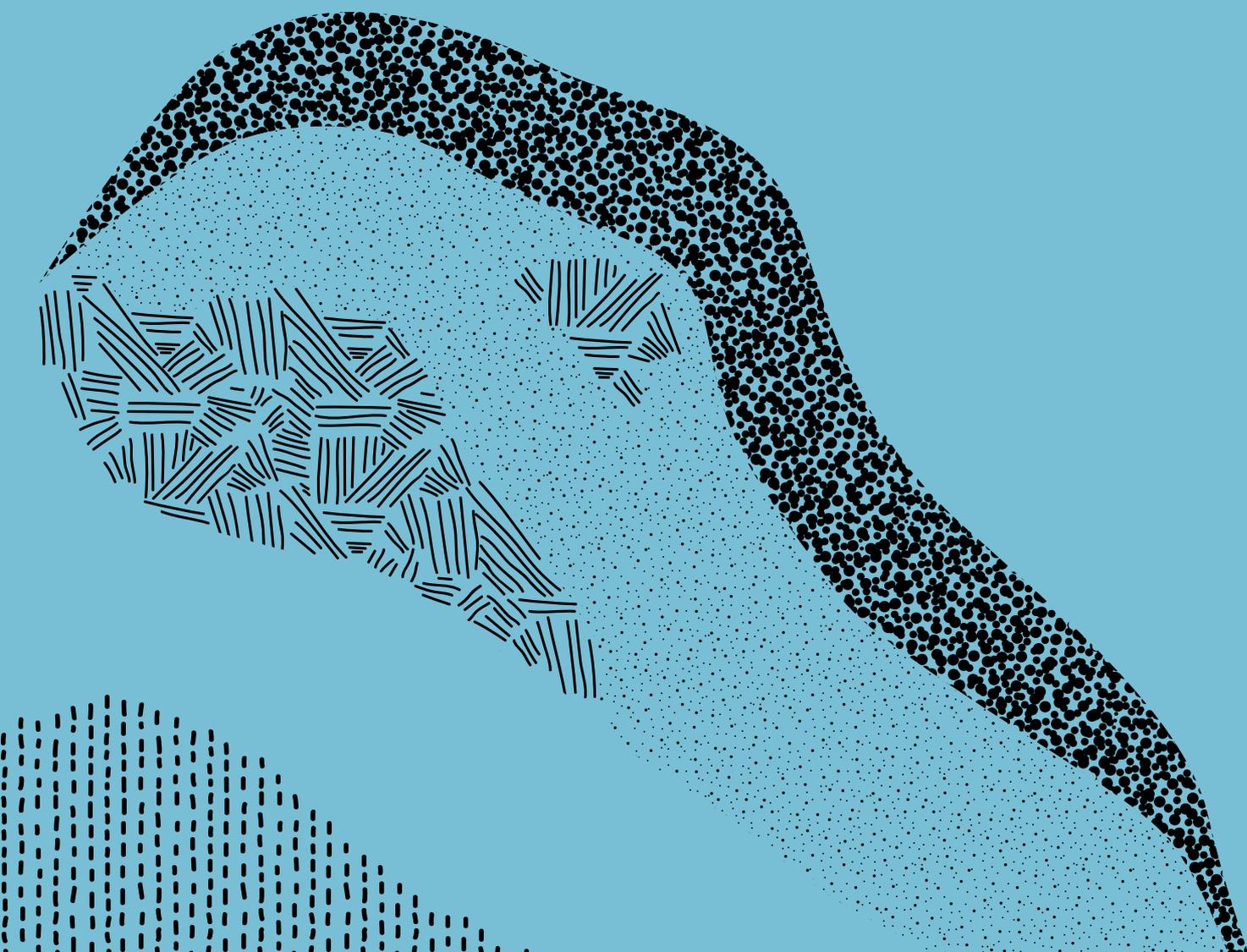
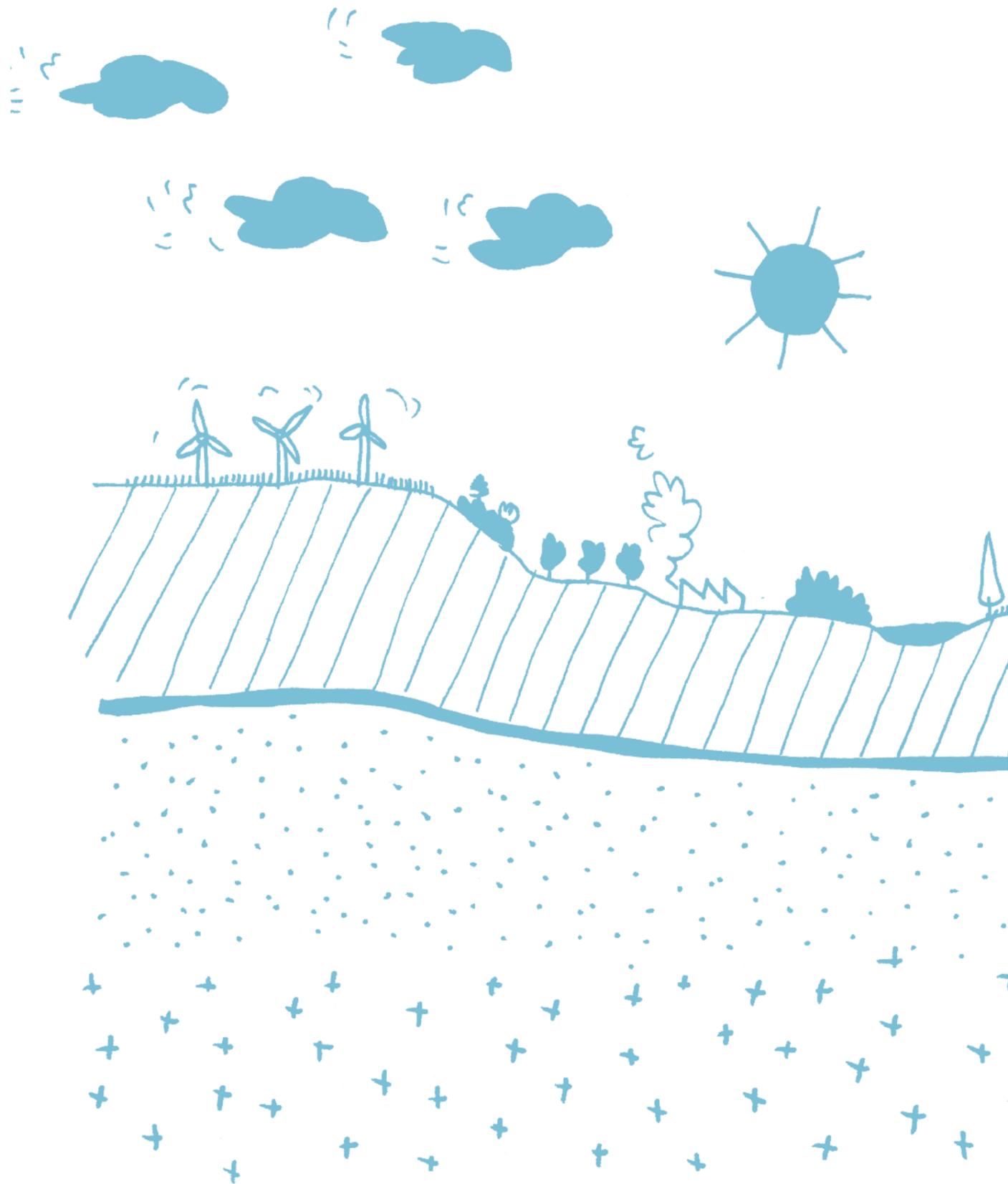


Vous avez dit « démarche paysagère » ?





Vous avez dit « démarche paysagère » ?

Présentation

2

Sous-actions :

6

01 → Définir ce qui fait la qualité du site,
identifier les atouts sur lesquels s'appuyer

6

02 → Définir les usages

8

03 → Déterminer les garanties d'une bonne
cohérence d'ensemble : le rôle des limites
et des modalités de gestion

10

Quelles applications sur le territoire ?

12

Intérêts de l'action

• Prendre en compte le paysage dans toute démarche d'aménagement, c'est **prendre en compte ce qui fait à la fois la singularité des lieux et la solidarité avec d'autres dynamiques**. Cette prise en compte a un double but :

- d'une part, de **s'ouvrir à « une reconnaissance, à une lisibilité »** pour mieux s'y repérer,
- d'autre part, de faire **appel au bon sens** pour s'insérer et s'immiscer de manière logique sur le terrain afin d'en tirer le meilleur parti le plus simplement possible.

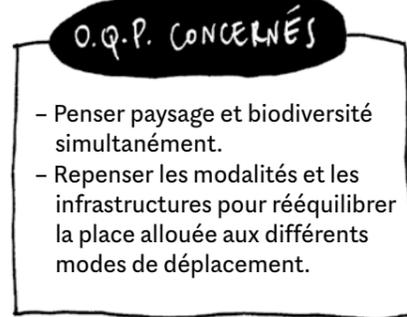
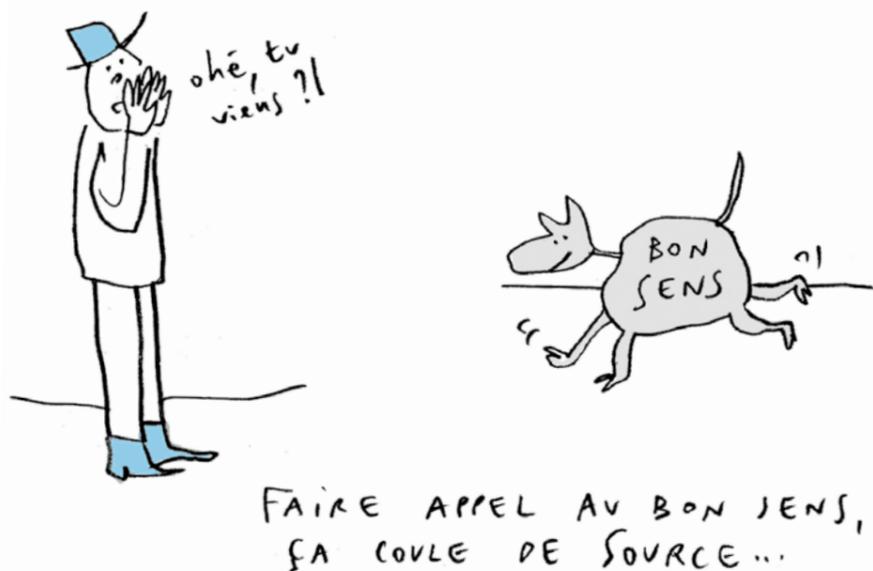
• À travers cette démarche paysagère, il est aussi question d'**invoquer la mémoire du lieu pour mieux le comprendre. Qu'est ce qui fait que l'on est ici et non ailleurs ?**

• Afin d'**éviter l'uniformisation et la banalisation des paysages**, quelle que soit la nature du projet (logement, commerce, activité, etc.) et son échelle (bâti isolé, lotissement, quartier, village), il convient de prendre en compte l'existant en réalisant un état des lieux :

- des ressources en place (bois, eau, sols, traces mémorielles, etc.)
- mais aussi des logiques d'implantation et d'orientation des aménagements déjà là et à venir.

• Par exemple, aménager un nouveau quartier sur un coteau impliquera de repérer en premier lieu la qualité des sols et le parcours de l'eau sur la pente dans laquelle il s'inscrit. Ce chemin de l'eau et ses fluctuations dans le temps peuvent alors :

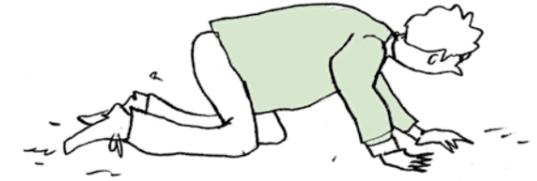
- devenir les tracés sur lesquels on s'appuie pour donner une forme à l'espace public et guider l'implantation des bâtiments ou les liaisons douces,
- permettre également de dessiner dans le quartier les espaces où l'eau s'infiltré dans le sol.



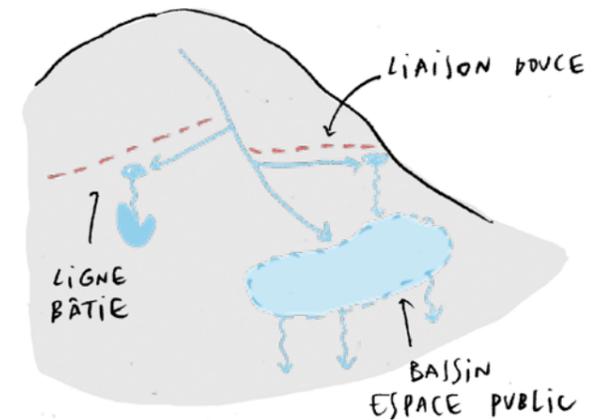
② REPÉRER LE PARCOURS DE L'EAU SUR LA PENTE



① REPÉRER LA QUALITÉ DES SOLS



③ S'APPUYER SUR CES TRACES POUR IMPLANTER LES AMÉNAGEMENTS



Rappel du contexte

- S'il est nécessaire de répondre aux besoins d'accueil de nouveaux habitants sur le territoire (en ville comme dans les villages), **nombre d'aménagements ou de constructions sont bâtis sans attention particulière à l'existant, en fonction avant tout d'une logique de voirie ou de réseaux.**
- De nouveaux quartiers, de nouvelles maisons sont **tournés vers le dedans** – leur organisation propre – **et non vers le dehors** – le site, le voisinage. Ces démarches d'aménagement s'inscrivent dans une approche répétitive répondant et participant au renforcement de modes de vie individuels. Elles se caractérisent ainsi par deux principes complémentaires :
 - Elles sont **grandes consommatrices d'espaces segmentés** et banals qui se retrouvent sans lien les uns avec les autres, et sans attache au contexte d'implantation.
 - Elles privatisent les potentiels lieux communs et collectifs en privilégiant les espaces de l'entre soi ou du confort personnel et privatif.
- Conséquence technique de l'application de ces logiques urbanistiques et d'aménagement, **l'entretien de ces espaces engendre des modalités de gestion coûteuses et complexes.** L'aménagement est un poste de dépense qu'il faut réduire, il ne produit ni des fleurs à couper, ni de l'herbe pour des animaux, ni du bois pour se chauffer, ni des framboises à cueillir sur le chemin de l'école. L'adaptation des équipes techniques est alors plurielle :
 - Elle doit recourir à un matériel particulier, souvent motorisé (souffleur de feuilles, tondeuse etc.).
 - Elle doit utiliser des techniques très basiques « pour faire propre », proches du nettoyage et à l'inverse du jardinage où le savoir faire manuel et la prise en compte du vivant sont importants.
 - Elle doit s'organiser avec des interventions parfois brutales (par exemple élagages d'arbres plantés trop près du bâti, taille en boule systématique sur les arbustes, coupes à la mauvaise saison, travaux sur des sols mal ressuyés).
 - Elle doit pouvoir évacuer les produits de tonte, de coupe ou mieux broyer sur place.



LA LOGIQUE
DE VOIRIE OU
DE RESEAUX
DOIT-ELLE
PRIMER ?

- À contre-courant de ce type de gestion, et du fait de l'augmentation indéniable des enjeux liés aux changements climatiques dans les aménagements futurs, il convient au contraire de penser – voire d'imposer – une démarche paysagère à la croisée entre :
 - **la prise en compte des spécificités spatiales et paysagères locales,**
 - et des **besoins écologiques et environnementaux globaux** (logique de perméabilisation des sols, valorisation et protection de la biodiversité, etc.) pour trouver des solutions originales, inattendues... ou tellement évidentes.
- De ce point de vue, certaines habitudes en termes d'aménagement deviennent vitales :
 - **Ne pas imperméabiliser**, voire désimperméabiliser, des sols au maximum pour faciliter la gestion des eaux de ruissellement et accueillir davantage le vivant.
 - **Prévoir, au cœur des quartiers, des espaces de fraîcheur** capables, avec les qualités de leur sol et de leur végétation, de résister à la sécheresse.
 - **Concevoir des aménagements économes en termes de ressources et favorisant toujours davantage la biodiversité**, en créant des milieux variés, faciles à entretenir et résistants aux nouvelles conditions.
 - Etc.

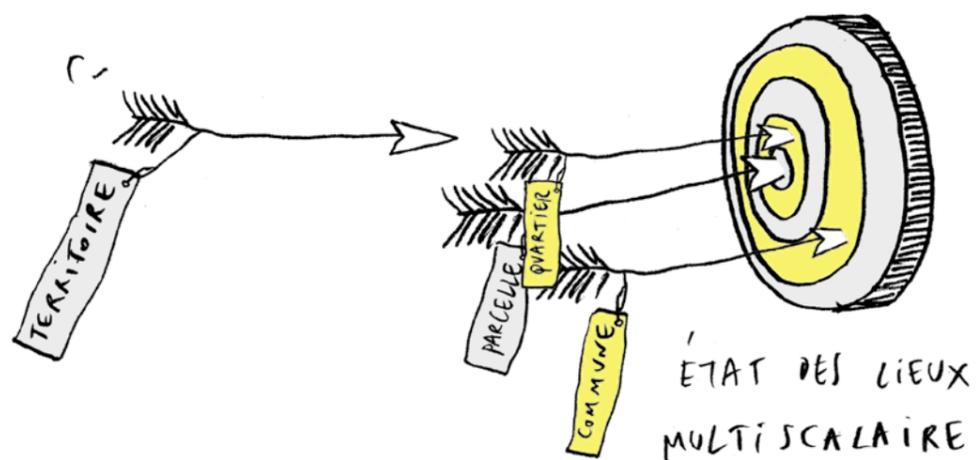


Définir ce qui fait la qualité du site, identifier les atouts sur lesquels s'appuyer

Sous-action 01

MÉTHODE

- À vrai dire, **le paysage doit aider, être un « outil » de programmation** qui permet de prendre en compte :
 - la ligne d'horizon, les vues sur et les vues depuis le lieu, les profondeurs de champs, les hauteurs, les proportions,
 - de manière plus terre à terre, la qualité des sols, la présence temporaire ou non de l'eau et ses variations, le relief, le voisinage, le bâti alentour, etc.,
 - et de croiser les usages et les potentialités du lieu.
- Cet **état des lieux** du secteur concerné par l'aménagement **traverse les différentes échelles**, de l'inscription géographique et territorial jusqu'à la perception de dynamiques plus fines.
- Le paysage doit permettre :
 - de se poser la question de ce qui fait la qualité du site,
 - d'identifier les éléments ou les logiques sur lesquels s'appuyer,
 - d'évaluer la singularité des futurs aménagements, tester leurs formes, volumes en composant par exemple avec la vue, l'arbre déjà là, le chemin de l'eau,
 - d'innover mais aussi retrouver des pratiques anciennes.



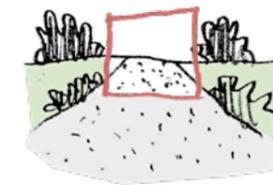
LE PAYSAGE COMME "OUTIL" POUR VALORISER :



LIGNE D'HORIZON



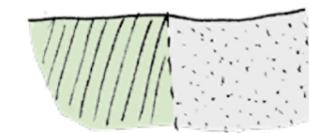
VUES SUR ET DEPUIS



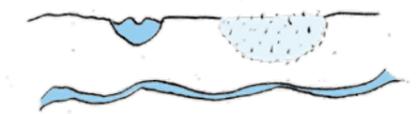
PROFONDEURS DE CHAMPS ET CADRAGES



HAUTEURS ET PROPORTIONS



QUALITÉ DES SOLS



PRÉSENCE DE L'EAU



LE RELIEF



LES ENVIRONS

Définir les usages

Sous-action 02

MÉTHODE

• **Recenser les usages actuels et souhaités pour les habitants et les usagers** des lieux et les mettre en parallèle avec les fonctionnalités des milieux. À titre d'exemple :

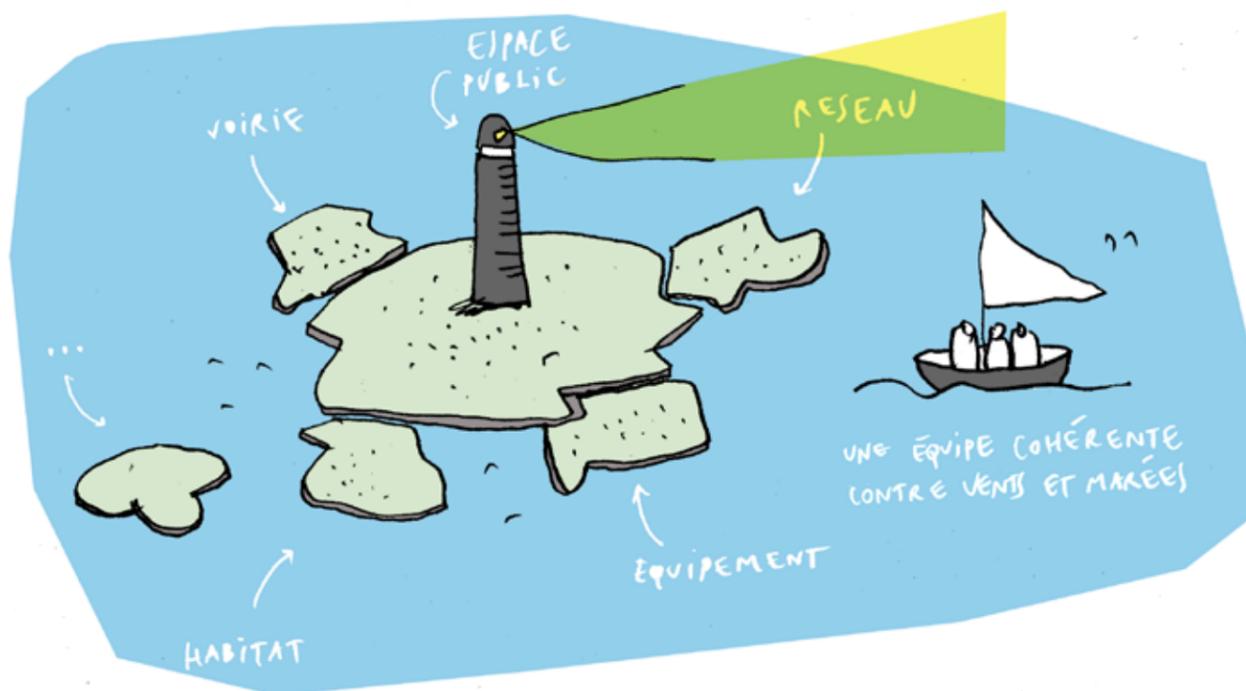
- Quel rôle peut jouer l'eau de ruissellement ici ?
- Un arbre remarquable peut-il être une invitation à créer un espace public ? À habiter et marquer un croisement de chemins ?
- Cette haie peut-elle faire office de limite ou accompagner un chemin ?

• **Considérer l'espace public comme l'élément structurant**, la base du projet autour et à partir duquel les autres espaces s'imbriquent. L'idée est de s'inspirer des configurations des villages locaux qui s'organisent autour de la place de l'église ou du lavoir en opposition aux lotissements classiques qui ne proposent souvent pas d'espace public en dehors des voies d'accès.

Pour cela, la cohérence entre d'un côté, commune et/ou maître d'ouvrage et de l'autre, bureaux d'études ou agence de maîtrise d'œuvre doit être totale.

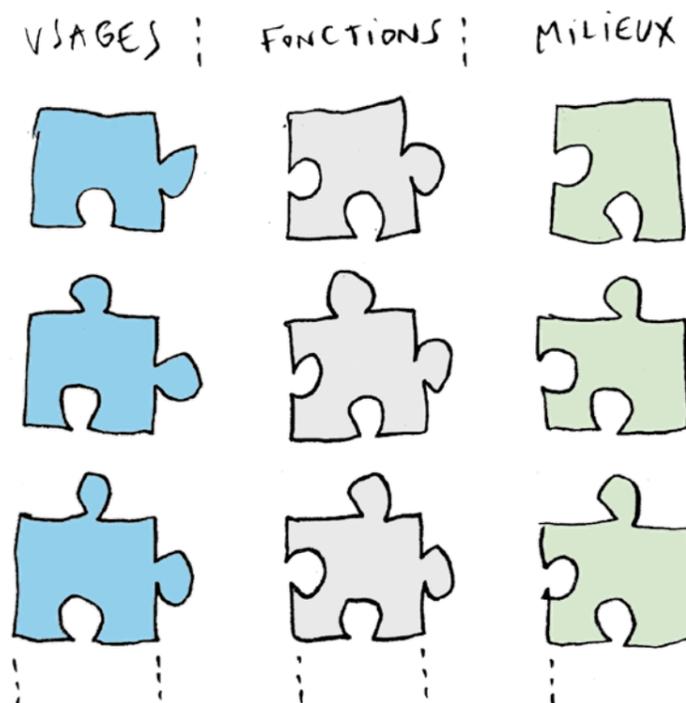
ET LE RÔLE DU SCOTAM ?

- Accompagnement et information des communes porteuses de projet, notamment dans les discussions avec les maîtrises d'œuvre et les bailleurs.
- Sensibilisation et formation.
- Organisation de visites de sites de référence.



UN PROJET IMBRIQUÉ
AUTOUR DE L'ESPACE PUBLIC

ARTICULER LES DIFFÉRENTES ATTENTES ET CONTRAINTES



AVEC QUI POUR AVANCER SUR LES ACTIONS ?

- Collectivités
- Maîtres d'Œuvre (paysagistes accompagnés de bureaux d'études techniques)
- CAUE
- PNR
- Habitants
- Associations
- ONF
- Porteurs de projets (économiques, logements, agricoles, etc.)
- AGURAM

Déterminer les garanties d'une bonne cohérence d'ensemble : le rôle des limites et des modalités de gestion

Sous-action 03

MÉTHODE

• En termes de limites :

- **Veiller à la qualité des limites séparatives et des limites entre espaces privés et publics.** Les penser d'abord comme des espaces utiles et pouvant répondre à plusieurs fonctions.
- **La cohérence des limites d'un quartier permet de garantir un langage commun même si les bâtiments varient.** Il s'agit donc de faire émerger et d'assurer une harmonie, ce qui n'engendre pas forcément uniformité ou monotonie.
- **Tout comme les allées font les jardins, les limites construisent les espaces habités ou cultivés.** Ainsi, pour garantir une harmonie à l'échelle du projet d'aménagement, il convient de favoriser l'implantation de limites sur le domaine communal, de manière préalable et indépendante à l'installation des habitants et des parcelles construites.

• En termes de gestion :

- **Concevoir les futurs espaces publics**, qu'ils soient ou non plantés, en prenant en considération les moyens à disposition pour gérer et entretenir les espaces correctement à court, moyen et long termes.
- **Faire un état des lieux des moyens à disposition** pour une gestion opportune dans le temps des espaces concernés et, de ce fait, proposer des aménagements adaptés à ces moyens.

ET LE RÔLE DU SCOTAM ?

- Sensibilisation, information et formation auprès des élus, notamment dans le cadre des conseils municipaux.
- Accompagnement dans les discussions avec les bailleurs et maîtres d'œuvre.
- Information auprès des élus sur :
 - les méthodes de conception,
 - les compétences à solliciter,
 - les subventions possibles.

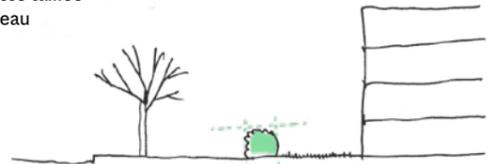
AVEC QUI POUR AVANCER SUR LES ACTIONS ?

- Lotisseurs / Promoteurs
- Regroupement d'habitants dans un projet participatif
- Habitants
- Collectivités
- CAUE
- Agriculteurs
- Paysagistes concepteurs
- Employés communaux
- Services espaces verts
- AGURAM
- Bureaux d'études



PRATIQUES À ÉVITER

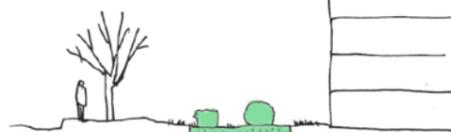
Haie basse taillée au cordeau



Rosier isolé
Terre à nue
Haie basse qui referme l'espace



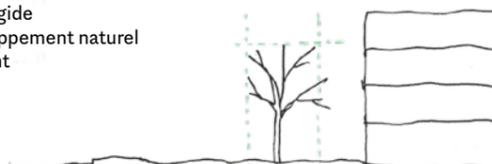
Une ou deux espèces taillées au cordeau



Pelouse tondeuse
Accès interdit
Utilisation comme parc canin



Taille rigide
Développement naturel restreint



Pelouse rase
Arbre isolé
Massif taillé au cordeau



PRATIQUES À VALORISER

Haie vive et généreuse

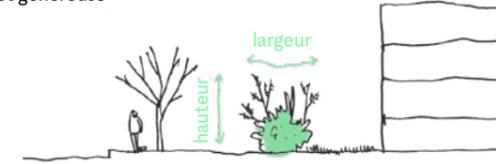


Plate-bande généreuse
Association d'essences
Vue dégagée
Haie intégrée au massif



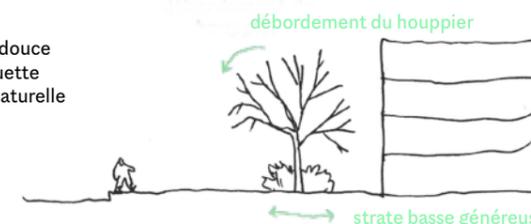
Diversité d'essences
Port libre et tailles raisonnées
Multiples strates végétales



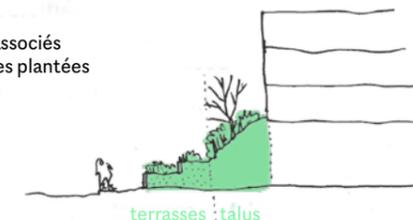
Prairie fleurie
Pelouse investie par habitants
Installation de mobilier



Taille douce
Silhouette plus naturelle



Prairie diversifiée
Arbres et arbustes associés
Création de terrasses plantées



Quelles applications possibles sur le territoire ?

Les Hauts de Vallières, Metz

Contexte. Situé sur les contreforts du plateau lorrain, le quartier Vallières-Les Bordes offre de nombreux atouts : à proximité du centre ville et des grandes infrastructures routières, patrimoine bâti remarquable de l'ancien village, corridor écologique du vallon du ruisseau de Vallières, vues sur la vallée de la Moselle et le Mont-Saint-Quentin. La ville de Metz confirme sa volonté d'urbaniser certains secteurs du quartier, tout en préservant les qualités environnementales locales. Les études de définition et de programmation sont en cours.

Quelles questions se poser ici ? Créer un nouveau quartier est une opportunité pour inventer des espaces habités en cohérence avec le contexte, les sols, la géographie, les perceptions, les paysages mais aussi le changement climatique, les besoins nouveaux en termes de logements et de mobilité.

Quelles configurations spatiales prévoir pour imaginer un quartier qui révèle les potentiels spécifiques aux lieux ? Comment construire autour de l'espace public ? Quels aspects, usages pour les limites entre l'espace privé et l'espace public ?

Quelles actions possibles ? Prendre en compte à chaque étape de la réflexion, de l'étude des besoins, l'état des lieux à la phase de réalisation, les questions paysagères : les vues, les proportions, les fonctionnements écologiques des milieux en place et à créer, les mobilités, les matériaux, etc.



EN BREF

Vallières-Les Bordes est un quartier résidentiel messin qui s'inscrit sur les contreforts du plateau lorrain oriental au nord-est de Metz. Situé à proximité immédiate des grandes infrastructures routières de l'est messin (Voie rapide est, RN431-A315, A4), le quartier s'est constitué historiquement autour du village de Vallières le long de la RD69.

Ancien village-rue lorrain, Vallières dispose d'un patrimoine bâti remarquable : église Sainte-Lucie, ancien lavoir. Après son rattachement à Metz en 1961, le quartier connaît une transformation considérable avec la réalisation de la ZAC intercommunale Saint-Julien-Vallières. Cette opération d'urbanisation moderne, confiée à l'architecte Dubuisson, participe à la singularité du quartier.

Le quartier de Vallières-Les Bordes se caractérise par une géographie de plateaux, organisée autour du vallon encaissé du ruisseau de Vallières. Cet affluent de la Moselle constitue le principal corridor écologique du quartier. Il offre une qualité de cadre de vie aux riverains avec ses promenades et la présence de nombreux espaces riches en biodiversité. En outre, avec ses différents coteaux, le quartier offre des vues exceptionnelles sur les grands paysages, notamment la vallée de la Moselle et le Mont-Saint-Quentin.

Au sein de l'armature urbaine du SCoTAM, Vallières-Les Bordes est inscrit comme un quartier messin du cœur de la métropole. Il se localise à proximité du centre-ville de Metz et aux abords immédiats du « centre urbain de services » de Saint-Julien-lès-Metz. Depuis le 23 février 2017, la commune de Metz procède à la révision générale de son PLU initialement approuvé en décembre 2008.

À travers son projet de PADD, la commune prévoit :

- de confirmer à l'urbanisation une partie du secteur d'extension urbaine des Hauts-de-Vallières ;
- de répondre à l'enjeu de préservation de la ripisylve du ruisseau de Vallières ;
- d'assurer la continuité des aménagements avec Saint-Julien-lès-Metz, notamment rue de Vallières et rue François-Simon.

1 →

Légende

1 → Page extraite de l'Atlas des communes de Metz Métropole, Secteur 1, élaboré par l'AGURAM, 2019.

CARTE SYNTHÉTIQUE DU TERRITOIRE

- Espace à dominante agricole
- Grand espace forestier
- Verger, jardin et prairie
- Cœur de village
- Espace urbanisé
- Zone d'activités
- Secteur de projet urbain
- Grande infrastructure routière
- Voie structurante
- Patrimoine bâti remarquable
- Point de vue
- Équipement
- École
- Équipement sportif



juin 2019
0 125 250 m
Source : IGN BDTopo

Les perspectives de développement de Metz sont en cours de réflexion dans le cadre de la révision de son PLU, prescrite par une délibération en date du 23 février 2017. Secteur d'urbanisation potentiel des Hauts de Vallières, en cours de réflexion.

PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT

Quelles applications possibles sur le territoire ?

Le futur hôpital de Maizières-lès-Metz

Contexte. En 2022, l'hôpital-clinique Claude-Bernard va quitter Metz pour être installé sur la commune de Maizières-lès-Metz. Ce futur équipement de 40 000 m² sera bâti dans la zone « Val Euromoselle Nord ». Un tel équipement nécessite une implantation et une organisation qui prennent en compte le paysage très sérieusement. Le profil de la vallée de la Moselle sur ce secteur est très étendu et laisse à penser que les impacts sont minimes ou que ces paysages de plaine pourraient revêtir une valeur moindre ; mais la vallée est perçue depuis les côtes et joue un rôle primordial dans l'infiltration des eaux de ruissellement dans les sols.

Quelles sont les questions à se poser ici ? Comment réduire au maximum la superficie imperméabilisée du projet ? Quelle qualité de déambulation pour les piétons et cycles au sein de ce futur espace ? Quelle qualité du cadre de séjour pour les patients et du cadre de travail pour le personnel ?

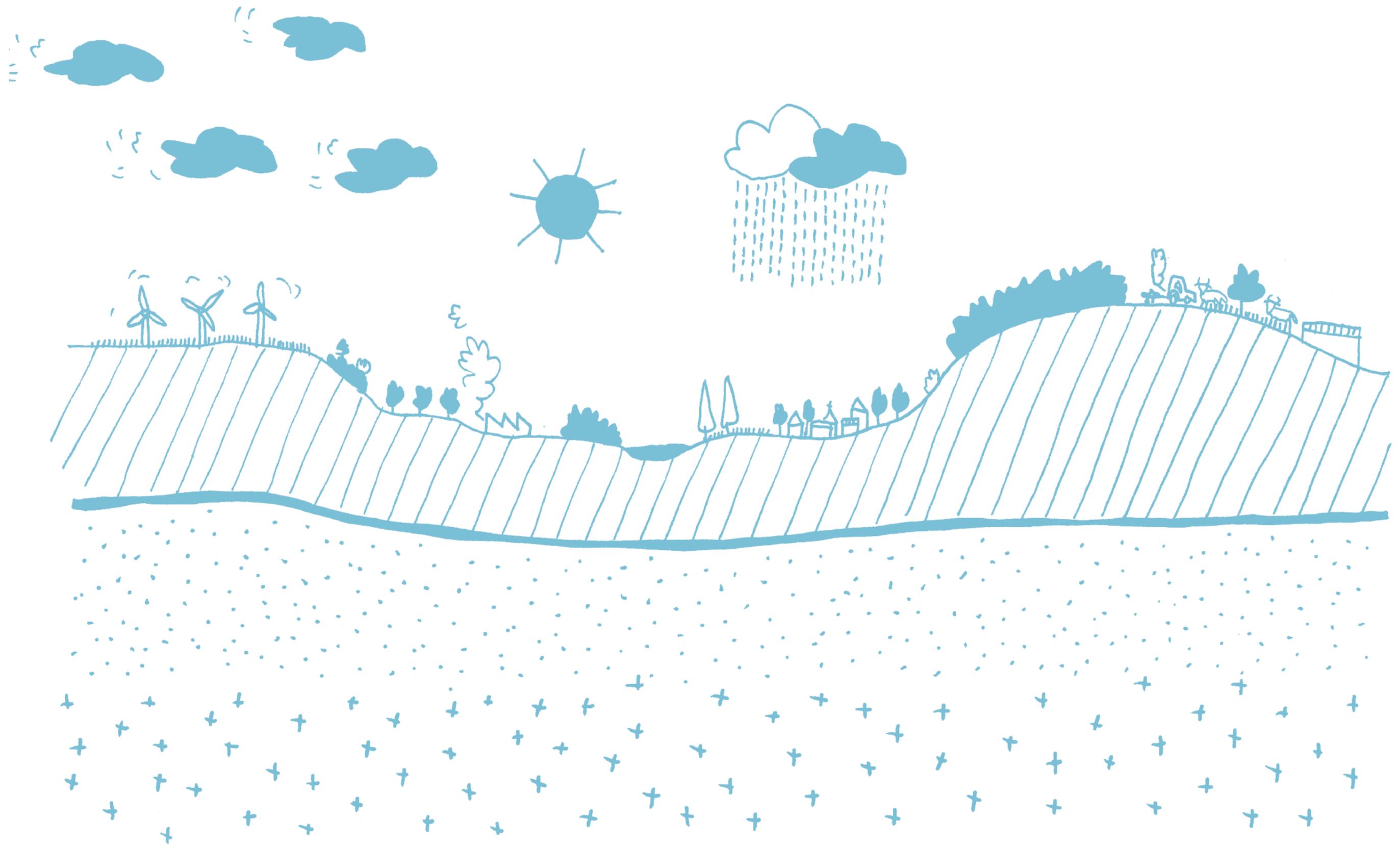
Quelles actions pour quelles réponses spatiales ? Opérer un travail appuyé d'accompagnement de la réflexion à la construction du projet par les collectivités. Inscrire la prise en compte du changement climatique dans l'ADN même du projet, de ses principes urbains et constructifs. Observer son implantation depuis les côtes.



Légende

1 → Photographie aérienne de Val Euromoselle Nord, extraite du site internet de la CC Rives de Moselle.

1 ↑



Plan Paysages SCoTAM
→ Programme d'actions

Avril 2020

Équipe d'études : Omnibus (mandataire),
François Roumet, Monono, Alphaville.

Toutes les photographies, illustrations
et cartes ont été produites par l'équipe d'études,
sauf mentions contraires.

Conception graphique : Nouvelle étiquette



Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural
L'Europe investit
dans les zones rurales

